

Décision n°2012.0076/SBPP du 24 mai 2012 du collège de la Haute Autorité de santé attribuant le label méthodologique à la recommandation de bonne pratique « Surveillance médico-professionnelle des travailleurs postés et/ou de nuit » élaborée par la Société Française de Médecine du Travail

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 24 mai 2012,
Vu les articles L.161-37 et suivants du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

Le label méthodologique de la Haute Autorité de Santé est attribué à la recommandation de bonne pratique « Surveillance médico-professionnelle des travailleurs postés et/ou de nuit », ci-jointe, élaborée par la Société Française de médecine du Travail.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la HAS.

Fait le 24 mai 2012

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU

signé